

# Bulletin MPR

ANNÉE 1, N° 1

HIVER 2016

## Mot d'introduction

C'est avec joie que nous vous offrons le premier numéro du *Bulletin MPR*. Vous y trouverez des articles à la fois intéressants et non moins pertinents, nous l'espérons, à l'heure où Mission Patrimoine Religieux se questionne sur sa mission et les objectifs poursuivis.

Vous pourrez lire, tout d'abord, un premier article où se trouve résumé un projet-pilote réalisé auprès d'une congrégation religieuse. Vous trouverez ensuite, une interview à laquelle a procédé MPR auprès d'un membre de cette communauté, afin d'y cueillir des réactions. Vient ensuite un article sur la gestion des collections d'un patrimoine religieux qui, nous l'espérons, pourra en aider d'autres à réfléchir sur le sujet. Enfin, le texte d'une étudiante au baccalauréat intégré en sciences historiques et en études patrimoniales à l'Université Laval, et aussi animatrice au Monastère des Augustines depuis l'ouverture en août 2015, qui veut bien répondre au questionnement que provoque la disparition des communautés religieuses, tant au Québec qu'au Canada.

À ces articles, viennent s'ajouter différentes informations, notamment celle sur la tenue du prochain colloque de 2016. Puisse, ce premier numéro de notre *Bulletin*, répondre à vos attentes, chers membres de *Mission Patrimoine Religieux* !

## Un projet-pilote

### S<sup>r</sup> Émilienne Boivin, p.f.m., membre du conseil d'administration de Mission Patrimoine Religieux

Le 9 novembre 2015, lors de leur réunion, les membres du conseil d'administration de Mission Patrimoine religieux acceptent de faire appel à Mme Louise St-Pierre, ethnologue, associée à Mme Marie-Thérèse Bournival, pour « une étude patrimoniale en faveur de la congrégation des Sœurs Notre-Dame du Perpétuel Secours ». Considérée comme un cas de figure, cette étude à caractère contractuel, sera prise en charge par l'organisme. Sœur Gaétane Guillemette, à la fois secrétaire générale de la dite congrégation et membre du CA de MPR, se charge de poursuivre l'entente de sorte que les deux dames seront reçues à Saint-Damien-de-Buckland et hébergées par la communauté pour un travail de deux jours, le 30 suivant.

À la suite de cette étude, Madame St-Pierre présentait à la congrégation, à la fin de l'année 2015, un rapport d'une trentaine de pages relatant les démarches, qu'elle et Mme Bournival, ont effectuées pendant ce temps. Sœur

### Dans ce numéro :

Mot d'introduction	1
Un projet-pilote	1
Entrevue avec Sr Gaétane Guillemette, ndps	5
Écrire une politique de gestion du patrimoine, c'est un cheminement...	6
Regard vers le futur : le patrimoine religieux du Québec	8
Mission Patrimoine Religieux	9

## Un projet-pilote (suite)

Gaétane Guillemette transmettait ensuite à Sœur Claudette Ledet, présidente de MPR, une copie de cet important rapport orienté le 14 janvier 2016, aux membres du conseil d'administration.

Ce rapport permet, comme l'écrit Madame St-Pierre, « *de faire part de certains constats auxquels sont jointes des propositions et des suggestions de mise en œuvre* » adressés aux autorités de la congrégation des Sœurs Notre-Dame du Perpétuel Secours qui en sont à préparer leur chapitre général. Mme St-Pierre ne manque pas de situer tout d'abord, l'organisme « *Mission Patrimoine Religieux* » de qui elle tient son mandat, en faisant un historique de l'instance joint à la mission et aux objectifs poursuivis depuis 1995, année de sa mise sur pied.

« LA DÉMARCHE [...] SE VEUT UNE EXPÉRIENCE-PILOTE QUI, À TERME, POURRAIT SERVIR DE MODÈLE À D'AUTRES CONGRÉGATIONS »

Comme l'exprime Mme St-Pierre dans l'introduction, et comme le souhaite ardemment les membres du conseil d'administration de MPR, « la démarche accomplie au sein de la congrégation des Sœurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours se veut **une expérience-pilote** qui, à terme, pourrait servir de modèle à d'autres congrégations ».

### Premières démarches : des rencontres exploratoires

Dans un premier temps, Mesdames St-Pierre et Bournival ont exploré les composantes du patrimoine de la communauté. Puis tout en partageant des réflexions, elles ont essayé d'entrevoir des pistes de solutions en vue de son avenir patrimonial. Pour ce faire, elles ont procédé à des rencontres avec :

- deux conseillères mandatées par la supérieure générale
- la responsable du *Centre historique* de la congrégation
- la responsable des *archives* de la communauté
- la responsable de la *Maison Saint-Bernard*
- les membres du conseil général

Les points qui ont donné lieu à des échanges étaient présentés sous forme de questions orientant vers des prises de décision qui pourraient être apportées à leur chapitre général. Ces questions se lisent comme suit dans le rapport :

1. Quelle est la spécificité, l'unicité de la communauté, au Québec ?
2. Quelle sorte de legs souhaite-t-elle transmettre ? Pourquoi ?
3. Quel est le moyen le plus adéquat pour conserver, sauvegarder et transmettre ce patrimoine (archives, objets, bâti et sites) ?
4. À qui la communauté souhaite-t-elle transmettre son legs ? Plan local ? Régional ? National ? International ?
5. Dans quelle mesure et selon quelle part de responsabilité la communauté souhaite-t-elle conserver et transmettre son patrimoine ?

Ces questions soulevées ont permis d'établir des **constats** que les dames St-Pierre et Bournival ont présentés ensuite à l'autorité. Ils se définissent par une prise de conscience *d'un patrimoine en état de grande fragilité* pour la plupart. Cela est dû au vieillissement des religieuses, d'une part, pour ce qui tient du patrimoine mémoriel et immatériel; d'autre part, l'âge des bâtiments dont la gestion est confiée à des laïcs qui en assument l'entretien et la transmission

## Un projet-pilote (suite)

des valeurs, doit être réévaluée dans son aspect financier.

Quelques **acquis** toutefois sont signalés. Au niveau des archives, par exemple, où il y a des avancées, de même que pour la réalisation du Centre historique, « vraie réserve muséale », monté pour le centenaire de la congrégation, en 1992. Il a permis de protéger de nombreux objets de mémoire.

Du côté de l'immobilier, l'ensemble conventuel et le domaine du Lac-Vert ont été inventoriés lorsque la MRC de Bellechasse a procédé à son inventaire (2010 à 2012). En 2013, la municipalité procédait, en accord avec la congrégation, à la citation de trois de leurs bâtiments.

Dans la décennie 1990, des terrains ont été légués ainsi que certains bâtiments importants pour des œuvres éducatives et/ou caritatives. On signale également le support humain et financier apporté en territoire des missions de la congrégation, soit pour la province de l'Ontario, soit ailleurs dans les pays étrangers où la congrégation est présente...

Mais en dépit de ces actions dispersées, on constate que la congrégation n'a pas de vraie politique de gestion tant pour les biens meubles (collections d'objets) que pour l'immobilier (patrimoine bâti).

### Deuxième temps : rencontre avec le conseil général

Mesdames St-Pierre et Bournival ont tenté de conscientiser les membres du conseil général sur une question primordiale qui se lit comme suit dans le rapport :

*Comment le patrimoine de la communauté peut-il se distinguer de celui des autres communautés à vocation éducative et caritative, fondées à la même période au Québec ?  
Tout en possédant une histoire unique, comment peut-elle s'incarner dans un patrimoine matériel ?*

Les dames se sont efforcées d'orienter le regard des responsables de la congrégation vers une vision à moyen et long terme, les invitant à prendre conscience que la présence des religieuses dans le milieu – vu la diminution des Sœurs – deviendra plus discrète. Peuvent-elles alors entrevoir un projet qui pourrait maintenir l'image de la congrégation en référence avec ce qu'elle a apporté à la population, et considérant le site qu'elle occupe dans la région depuis plus de cent ans ?

Cela est bien marqué dans le rapport où l'on insiste sur la question de l'identité de la congrégation, en fonction

- de son histoire (les besoins liés à la colonisation...)
- de la mission voulue par son fondateur
- du charisme qu'elle porte

Ce sont autant de points sur lesquels les autorités auront à réfléchir ! Comment orienter l'avenir de la congrégation pour qu'elle continue à interpeller la société contemporaine ? Et pour y arriver, quelles sont les décisions à prendre ?

« LE RAPPORT  
[...] INSISTE SUR  
LA QUESTION DE  
L'IDENTITÉ DE LA  
CONGRÉGATION »

## Un projet-pilote

### Propositions apportées par Mesdames St-Pierre et Bournival

Elles présentent, dans le rapport, un ensemble de propositions où elles mettent néanmoins l'accent sur certaines priorités comme le processus de mise en œuvre pour s'assurer un consensus à l'échelle communautaire. Elles signalent la nécessité de recourir à des ressources tant internes qu'externes (appel à des partenariats). Les propositions se lisent comme suit :

- Pour assurer la cohérence des actions à poser, il est important de « cerner la spécificité et l'unicité de la communauté ».
- Pour choisir clairement, la congrégation doit « adopter des lignes directrices » correspondantes à cette spécificité et à cette unicité.
- La congrégation devra ensuite s'entendre pour privilégier « un axe de transmission patrimonial à portée sociale ».
- La congrégation devra bien identifier les « légataires » de ce qu'elle veut céder, et ce, en concordance avec des besoins bien identifiés.
- Elle doit être sûre de ses capacités tant sous l'aspect de la conservation que de celui de la transmission de son patrimoine, à court, moyen et long terme.
- Elle doit prendre conscience que des ressources et des appuis peuvent lui venir en aide. **À l'interne** : mise sur pied d'un comité du patrimoine. **À l'externe** : chercher des forces, des appuis auprès d'organismes, de familles, de paliers gouvernementaux... etc.

« ELLES  
SIGNALENT LA  
NÉCESSITÉ DE  
RECOURIR À DES  
RESSOURCES  
TANT INTERNES  
QU'EXTERNES »

### Conclusion

Mme St-Pierre mentionne, en guise de conclusion, qu'elle et Mme Bournival ont reçu comme mandat de Mission Patrimoine Religieux, d'aider la congrégation des Sœurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours de Buckland, à réfléchir sur la nécessité et les moyens à mettre en œuvre pour la gérance de son patrimoine. Cette importante question pourrait être débattue lors des assises de leur chapitre général en 2016.

Elles sont conscientes que ce rapport proposant des idées succincts élaborées dans un laps de temps réduit, – ces deux jours où elles ont poursuivi la visite des lieux, tenu des rencontres et des réunions – ne leur donnait peu de jeu... C'est pourquoi, elles se sont appuyées sur la connaissance qu'elles ont du patrimoine de d'autres congrégations religieuses associée à une grande dose d'humilité pour remettre à MPR, ce rapport « *fruit de leur travail et de leur réflexion* ».

Au regard de ce projet qualifié de « projet-pilote » présenté à MPR, elles souhaitent vraiment que la congrégation visitée, qui n'en est pas à ses débuts dans sa *réflexion patrimoniale*, poursuive avec courage et fermeté sa marche en avant. À la suite des démarches déjà enclenchées au cours des décennies 1980-2000, qu'elle continue à maintenir le dialogue avec la société civile, à faire appel à des experts, sans oublier les intervenants socioéconomiques.

\*\*\*\*\*

Puisse le schéma de ce projet-pilote – c'est le souhait de MPR – permettre à d'autres congrégations de recevoir l'élan nécessaire pour franchir l'étape de la dernière heure ! Celles qui sont encore à se questionner face au vieillissement de leurs membres et à l'enjeu impératif de devoir répondre à la question :

« *Qu'allons-nous faire de nos bâtiments et de l'ensemble de notre patrimoine ?* »

## Entrevue avec S<sup>r</sup> Gaétane Guillemette, ndps

Entrevue réalisée le 15 février 2016

**MPR** : Comme membre de la Congrégation des Sœurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours et comme membre du conseil d'administration de MPR, vous avez participé activement, Sœur Gaétane, au projet-pilote dont il est question dans ce bulletin.

Vous êtes donc bien placée pour partager avec nos lectrices et nos lecteurs les résultats positifs ou négatifs de cette expérience. Pouvez-vous nous en parler ?

**SGG** : Je puis vous assurer que les résultats ont été très positifs! Mesdames Louise Saint-Pierre et Marie-Thérèse Bournival ont mené l'exercice avec une compétence remarquable et selon une démarche respectueuse de notre réalité. Le climat de confiance qui a régné dès la première rencontre a permis d'accomplir beaucoup... en deux jours !

**MPR** : Pouvez-vous nous donner brièvement quelques-uns des résultats ?

**SGG** : Cela nous a permis tout d'abord, de prendre conscience de l'ampleur et de la valeur de nos bâtiments, de leurs sites, de nos objets de collection, de nos archives et surtout de notre histoire en milieu agricole. Cette sensibilisation nous invite à bien cerner notre identité comme **congrégation fondée en milieu rural** et établie par la suite dans des régions éloignées des grands centres.

Mesdames Saint-Pierre et Bournival nous ont aidées à mieux comprendre tout ce que peut renfermer le terme général de « patrimoine » et de saisir l'influence existant entre les divers éléments patrimoniaux dans le processus de planification pour l'avenir que nous sommes en train de vivre. De plus, pour nous, il s'avère important de nous pencher sur notre contribution au patrimoine social dans le milieu où nous avons été fondées, sans oublier la valeur de notre patrimoine agricole.

**MPR** : Votre congrégation tiendra son Chapitre général à l'été. L'expérience, comme celle que vous venez de vivre, pourrait-elle servir aux déléguées?

**SGG** : À partir de l'expérience vécue, et tenant compte du rapport remis par les deux personnes-ressources, nous pensons préparer des propositions qui, éventuellement, pourront orienter nos discussions. Par la suite, ces propositions pourront aider les membres du nouveau conseil à mieux saisir l'importance de notre patrimoine pour en tenir compte dans les choix à faire lors des prochaines années.

**MPR** : Pourriez-vous nous éclairer sur la contribution de votre congrégation au niveau du patrimoine social dans le milieu ?

**SGG** : La congrégation a contribué au développement agricole, culturel et artistique du milieu. Aux origines, avec le curé Brousseau, le développement agricole a permis au village de prendre de l'expansion. Et comme « *femmes de toutes les besognes* », je crois que nous avons donné l'exemple de la débrouillardise pour survivre et nous développer en milieu éloigné et peu favorisé. Dans les années 60, avec l'implication des gens de la paroisse, notre École normale fut l'une des premières institutions à accueillir les garçons aux études supérieures. Puis l'enseignement de la musique et des arts a contribué au développement culturel du milieu.

À la fin des années 1990, le fait de céder à la Commission scolaire, notre collège en nous as-

« CES  
PROPOSITIONS  
POURRONT AIDER  
LES MEMBRES DU  
NOUVEAU CONSEIL  
À MIEUX SAISIR  
L'IMPORTANCE DE  
NOTRE  
PATRIMOINE »

## Entrevue avec sœur Gaétane Guillemette, ndps (suite)

---

surant de la continuité de notre mission d'éducation, et aussi conjointement, en nous souciant du soin apporté aux personnes âgées avec *L'Oasis*, et du regard sur la culture avec la « Maison de la culture », fut un autre exemple de notre contribution au patrimoine social.

**MPR :** Comment les gens du milieu voient-ils ou perçoivent-ils encore maintenant la contribution de votre congrégation?

**SGG :** Comme je le mentionnais précédemment, nos maisons d'enseignement – École normale, Collège, Institut familial et École des arts familiaux – ont offert à la population des lieux ouverts à la culture : musique, théâtre ou autres... Encore aujourd'hui, les gens de la génération des « *baby boomers* » sont reconnaissants de l'apport de la congrégation à l'éducation supérieure des garçons, et à l'impact qui s'en est suivi sur le développement du milieu.

**MPR :** Sœur Gaétane, seriez-vous prête à encourager d'autres congrégations à entreprendre une démarche semblable?

**SGG :** Sans aucune hésitation ! Le processus que nous avons entamé nous aidera justement à répondre à plusieurs questions qui deviennent de plus en plus pressantes. Par exemple, que voulons-nous léguer ? À qui et pourquoi ? Quelles valeurs devons-nous privilégier afin de respecter les désirs de nos sœurs tout en assurant la pérennité de notre contribution à l'histoire et au mieux-être des gens du milieu?

**MPR :** Sœur Gaétane, les membres du Conseil d'administration de Mission Patrimoine Religieux vous remercient d'avoir accepté de participer avec grande générosité à notre projet-pilote. Nous apportons nos vœux les meilleurs à votre congrégation qui se prépare à tenir un Chapitre général en 2016.

## Écrire une politique de gestion du patrimoine, c'est un cheminement...

**Amélie Leclerc, technicienne en muséologie, responsable du patrimoine**

**Mélanie Woodman, technicienne en muséologie**

---

Pourquoi rédiger une politique pour la gestion du patrimoine de la Congrégation ? C'est la première question que nous nous sommes posée. Nous avons besoin de lignes directrices et d'encadrement dans le choix des objets à acquérir et à aliéner. Employées comme techniciennes en muséologie chez les Sœurs du Bon-Pasteur de Québec depuis 2001, nous connaissions déjà assez bien la Congrégation, lorsque nous avons commencé la rédaction de la politique en 2010. Puisqu'elle a été rédigée en concertation avec le Conseil général, cela nous a permis aussi d'en assumer pleinement les responsabilités.

Nous nous sommes basées sur le Guide pratique « *Élaborer une politique de gestion des collections* » pour nous rendre compte qu'il fallait adapter chacune des étapes de l'élaboration du contenu de notre politique aux réalités que nous vivions à l'intérieur de notre milieu de travail religieux. De plus, il nous est apparu évident, dès le départ, que la clé de la politique résidait dans l'identification du charisme de la fondatrice, la vénérable Marie-Josephte Fitzbach, puisque tout ce que nous connaissons aujourd'hui et qui fait la raison de notre travail vient de

## Écrire une politique de gestion du patrimoine, c'est un cheminement... (suite)

l'expression de ce charisme et de sa matérialisation dans le temps.

Donc, la première étape a été de **faire la description de l'origine et de l'histoire** de la Congrégation depuis sa fondation jusqu'à aujourd'hui. Cette description renferme le contexte de fondation, le charisme de la fondatrice, la mission de la Congrégation et son adaptation dans le temps. Ici, il a été important d'**être clair et concis**. Les objets patrimoniaux que nous voulons conserver et transmettre doivent **être représentatifs** de tous ces éléments. Il s'agit en fait de notre **énoncé de collectionnement**.

L'énoncé est suivi des **axes de collectionnement** qui sont orientés vers le charisme d'amour et de bonté de la fondatrice, la vie communautaire et la vie apostolique dans les œuvres sociales et d'éducation de la Congrégation. Le plus difficile a été de choisir et d'identifier concrètement, en collaboration avec un comité et le Conseil général, les éléments qui constitueront le patrimoine des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec. Il a fallu identifier ce qui représente la Congrégation et qui doit être préservé pour être transmis. Nous avons élaboré une liste des critères de sélection qui sont là pour nous aider dans le processus décisionnel, et permet d'encadrer la qualité et la quantité des objets que nous conserverons.

Une autre étape cruciale a été de **déterminer un processus d'encadrement des acquisitions et des aliénations**. C'est précisément sur ce point que nous sommes de nouveau en réflexion. Il n'est pas si facile d'utiliser une politique de gestion du patrimoine dans une congrégation religieuse puisque, *conservé in situ*, tout ce qui s'y trouve, fait déjà partie d'un ensemble cohérent. Il faut penser à constituer un ensemble d'objets qui seront représentatifs du Bon-Pasteur pour les prochaines générations, mais qui eux, seront conservés *extra muros*, donc hors contexte...

« IL FAUT PENSER  
À CONSTITUER UN  
ENSEMBLE  
D'OBJETS QUI  
SERONT  
REPRÉSENTATIFS  
[...] POUR LES  
PROCHAINES  
GÉNÉRATIONS »

Il serait trop long d'élaborer, en fonction de chacune des étapes de rédaction d'une politique de gestion, mais nous croyons qu'il est tout de même important d'attirer votre attention sur les **problématiques** que vous pourriez rencontrer : le commerce illicite des objets, les droits d'auteur à honorer, les objets sacrés et les reliques à respecter... Aussi, en choisissant de garder ou non certains objets, il faut penser à élucider la question de leur provenance. Par exemple, les conditions formulées par la personne à l'origine du don ou du legs.

Pour terminer, voici quelques références intéressantes que nous avons consultées depuis le début de notre cheminement. De votre côté, vous les trouverez peut-être utiles ?

Guide pratique *Élaborer une politique de gestion des collections* réalisé en collaboration avec la Société des Musées du Québec, par la Direction du patrimoine et de la muséologie, Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine en 2008.

<http://www.musees.qc.ca/fr/professionnel/activites-services/grands-dossiers-smq/gestion-des-collections>

Les aspects juridiques et canoniques concernant les biens sacrés au sein du Patrimoine Religieux par Jean Tailleur, colloque MPR 2013.

<http://www.missionpatrimoinereligieux.com/documents.html>

Guidelines on ways of dealing with religious objects publié par Museum Catharijneconvent, Utrecht 2012, Les Pays-Bas.

<http://religieuserfgoed.nl/assets/Uploads/Guidelines-on-Ways-of-Dealing-with-Religious-Objects-1.1.pdf>



## Regard vers le futur : le patrimoine religieux du Québec

Maude Lavoie-Payeur, étudiante à l'Université Laval au Baccalauréat Intégré en sciences historiques et études patrimoniales et animatrice au Monastère des Augustines

Le conseil d'administration de Mission Patrimoine Religieux a voulu donner la parole aux jeunes de la relève afin qu'ils partagent avec nous leur perception du patrimoine religieux. À chaque publication de ce Bulletin, nous demanderons à l'un d'entre eux de répondre à la même question. Voici la réponse de Maude Lavoie-Payeur à la question que nous lui avons soumise :

*Au Québec, les communautés religieuses ont participé à l'édification de la société québécoise, voire même canadienne, de plusieurs façons. Aujourd'hui, et depuis plusieurs années, ces communautés vivent une forte décroissance, à tel point que les traces matérielles et immatérielles de leur œuvre, de leurs valeurs et croyances et de leur histoire menacent de disparaître.*

*Considérant le rôle que vous aurez à jouer dans le futur en tant qu'héritière de ce patrimoine, comment percevez-vous ce patrimoine et son avenir ?*

En tant qu'étudiante universitaire dans le domaine patrimonial, le patrimoine religieux représente, pour moi, un cheval de bataille bien particulier. Se distinguant par son caractère « religieux » qui se trouve inéluctablement lié à ce genre d'héritage culturel, il se voit, en effet, placé dans une classe à part où l'on peut constater une alternance entre le *cultuel* et le *culturel*.

Malgré la sécularisation de la société civile québécoise, au fil du temps, les témoins du patrimoine religieux restent présents en dépit de la décroissance continue des effectifs des communautés religieuses. Ces témoins bien distinctifs s'observent notamment à travers le paysage architectural, les dynamiques urbaines des villes et des villages, les traditions et les fêtes populaires. Ils se retrouvent dans les objets strictement religieux ou ceux du quotidien utilisés par les communautés religieuses ou encore dans les productions artistiques. Une société qui démontre une perte d'intérêt pour la religion ne devrait pourtant pas être une raison qui fait oublier des pans complets de son histoire...

Présentement, sur le plan immatériel et matériel, les communautés religieuses possèdent des données historiques très diversifiées et de grandes valeurs qui doivent être sauvegardées, à tout prix, car celles-ci constituent une partie considérable de notre identité culturelle. Il s'agit donc d'un très beau défi pour tous les étudiants et les jeunes professionnels du domaine patrimonial qui, en s'intéressant au patrimoine religieux, ne peuvent que s'investir et agir en tant que conseillers et équipiers dans cette démarche de sauvegarde à la fois du contenu et du sens. À quoi bon garder les églises dans notre paysage culturel si, dans cinquante ans, la majorité de la population ne saisit plus le sens ni l'importance socioculturelle que ces bâtiments ont eue pour les générations qui les ont précédées ? Il s'agit donc de préserver à la fois le contenant et le contenu ; d'exposer toutes les facettes d'une histoire riche, et à la base de plusieurs acquis au Québec, tels que le système d'éducation ou encore celui de la santé. Cette citation de Jacques Grand'Maison est dans ce cas-ci très appropriée : « *Quand l'histoire disparaît du paysage, les horizons d'avenir s'estompent. On ne peut faire du neuf durable si on efface les traces des chemins parcourus.* »

« IL S'AGIT [...] D'EXPOSER TOUTES LES FACETTES D'UNE HISTOIRE RICHE, ET À LA BASE DE PLUSIEURS ACQUIS AU QUÉBEC, TELS QUE LE SYSTÈME D'ÉDUCATION OU ENCORE CELUI DE LA SANTÉ »



## Regard vers le futur : le patrimoine religieux du Québec (suite)

---

Pour les nouvelles générations qui n'ont jamais réellement été mises en contact avec le contexte religieux, il s'agit d'un monde inconnu, mystérieux et complètement nouveau. Le patrimoine religieux représente donc un univers de découvertes et de possibilités pour ces étudiants en patrimoine. Il est donc réaliste de croire à la venue d'un nouveau souffle quant à l'application de moyens de sauvegarde et de diffusion du patrimoine religieux. Ce faisant, il est possible d'entrevoir de nouvelles collaborations entre étudiants, professionnels du domaine patrimonial et des communautés religieuses, travaillant dans un but commun : celui de protéger cet héritage pour les générations à venir. Un héritage, rappelons-le, qui constitue la mémoire collective québécoise et qui fait appel, en fait, à un devoir collectif que nous sommes prêts à encourager, mais surtout à appuyer.

### Mission Patrimoine Religieux

---



Web : [www.missionpatrimoinereligieux.com](http://www.missionpatrimoinereligieux.com)

Facebook : [www.facebook.com/missionpatrimoinereligieux/](https://www.facebook.com/missionpatrimoinereligieux/)

Courriel : [info@missionpatrimoinereligieux.com](mailto:info@missionpatrimoinereligieux.com)

Pour cette année 2016, *Mission Patrimoine Religieux* (MPR) vous propose une formule inédite et avantageuse.

Au mois de juin prochain, la Chaire Fernand-Dumont sur la culture, organise un colloque international qui aura pour thème *Le patrimoine des communautés religieuses : empreintes et approches*. Il se tiendra les 2 et 3 juin prochain au nouveau Monastère des Augustines.

Partageant des intérêts et des objectifs similaires, la « corporation MPR » a le plaisir de vous annoncer qu'elle s'est associée à ce colloque pour vous offrir une programmation des plus riches et des plus stimulantes. Notez que l'évènement MPR se déroulera uniquement le vendredi 3 juin prochain, soit la deuxième journée du colloque international auquel vous serez invités à vous inscrire prochainement. Nous vous attendons en grand nombre.

Nous tenons à remercier les organisateurs de ce colloque international pour leur généreuse compréhension et leur cordialité d'accueil.

Les membres de MPR ont reçu au mois de février le formulaire de renouvellement de leur adhésion annuelle à notre corporation. Nous vous invitons à le compléter sans tarder. Si vous êtes intéressés à nous soutenir, vous pouvez obtenir le formulaire en visitant notre [site web](#).

Avant de terminer, nous vous invitons à aimer et partager notre toute nouvelle page [Facebook](#) sur laquelle nous comptons partager avec vous des informations et nouvelles sur le patrimoine des congrégations religieuses du Québec. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour nous faire part de vos activités afin que nous les partagions avec tous !